Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_14-DE

DEL20261027_14
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'an deux mille vingt six, le vingt sept octobre à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 21 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	43
Nombre de pouvoirs	5
Suffrages exprimés	48

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Corinne DUTOUYA, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA, Mme Catherine RABA donne pouvoir à Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Arthur CHASSEUR donne pouvoir à M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON donne pouvoir à Mme Corinne DUTOUYA, M. Nicolas KUNTZ donne pouvoir à Mme Nathalie DURQUETY

Conseillers communautaires absents et excusés :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ

Secrétaire de séance : Mme Martine DEDIEU

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_14-DE

OBJET : FONDS DE CONCOURS

Madame la Conseillère déléguée expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5216-5,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 avril 2024 portant adoption du règlement modifié d'attribution de fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des communes du Grand Dax,

Vu la délibération du Conseil municipal de Téthieu en date du 21 juillet 2026 sollicitant le Grand Dax pour l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de rénovation énergétique,

Vu la délibération du Conseil municipal de Mées en date du 3 août 2026 sollicitant le Grand Dax pour l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de rénovation énergétique,

Vu la délibération du Conseil municipal de Gourbera en date du 25 septembre 2025 sollicitant le Grand Dax pour l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de rénovation énergétique,

Vu la délibération du Conseil municipal de Gourbera en date du 27 juillet 2026 sollicitant le Grand Dax pour l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de rénovation énergétique,

Vu la délibération du Conseil municipal de Rivière-Saas-et-Gourby en date du 7 septembre 2026 sollicitant le Grand Dax pour l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de rénovation énergétique,

Vu le passage des dossiers en commission Développement durable et Mobilités douces du 10 septembre 2026,

Considérant la compétence du Grand Dax au titre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),

Considérant
Le Bilan Carbone® du territoire du Grand Dax a démontré l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine bâti. A cet effet, le Grand Dax souhaitant encourager les communes à rénover leur patrimoine bâti, a mis en place un règlement pour les accompagner financièrement. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération est sollicitée pour participer financièrement aux travaux de rénovation énergétique sur les communes de Téthieu, Mées, Gourbera et Rivière-Saas-et-Gourby.

Considérant les éléments transmis par les communes, les dossiers sont considérés comme complets et peuvent faire l'objet d'une attribution d'un fonds de concours sur les dépenses éligibles HT de la commune, en déduisant les autres subventions et plafonné à 30 000 €.

Imputation comptable : 2041412 AP 155 - DURABLE

Il est proposé d'accorder les aides suivantes :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_14-DE

COMMUNE	Descriptif de l'opération	Montant HT des travaux	Fonds de Concours du Grand Dax
TETHIEU	**Cantine** : Installation d'une PAC air/air	4 900,00 €	2 450,00 €
MEES	**Ecole** : Changement des menuiseries	4 447,91 €	2 223,96 €
GOURBERA	**Commerce multiservices :** Installation d'une PAC air/air	4 910,00 €	2 455,00 €
GOURBERA	**Mairie :** Installation d'une PAC air/air	1 760,00 €	880,00 €
RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	**Ecole :** Installation d'une PAC air/air Remplacement des éclairages par des LED	17 720,20 €	6 580,31 €

APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL A L'UNANIMITE

DÉCIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER un fonds de concours de :
- 2 450,00 euros à la commune de Téthieu,
- 2 223,96 euros à la commune de Mées,
- 2 455,00 euros à la commune de Gourbera (commerce multiservices),
- 880,00 euros à la commune de Gourbera (mairie),
- 6 580,31 euros à la commune de Rivière-Saas-et-Gourby.

Article 2 : D'APPROUVER les conventions d'attribution de fonds de concours des communes de Téthieu, de Mées, de Gourbera et de Rivière-Saas-et-Gourby ci-annexées.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions ci-annexées.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_14-DE

Secrétaire de séance
Mme Martine DEDIEU

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 27 octobre 2026

Signé par : Julien DUBOIS
Date : 29/10/2026
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax